

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

ARRÊTE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,

Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Monsieur MARROUKI Steven** occupe le poste de Conseiller Municipal Délégué et a en charge la Démocratie Participative, les Relations Internationales et les Jumelages ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er} : Il est consenti à **Monsieur MARROUKI Steven** la délégation de fonction pour la Démocratie Participative, les Relations Internationales et les Jumelages.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, **Monsieur MARROUKI Steven** prendra toutes décisions et signera tout courrier, attestation, bon d'engagement et autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

ARTICLE 3 : En sa qualité de Conseiller Municipal Délégué, **Monsieur MARROUKI Steven** pourra :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration Générale de la Commune,
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur CAILLIERET Benjamin**, Adjoint au Maire en charge des Politiques de Ressources Humaines et de la Modernisation de l'Administration.

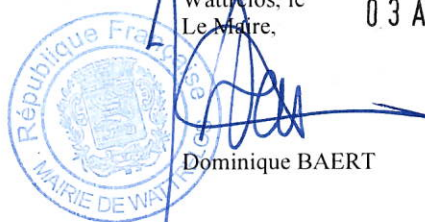
ARTICLE 5 : Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le Comptable chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le
Le Maire,
03 AVR. 2026
Dominique BAERT



Monsieur MARROUKI Steven
Notifié le

Fait à Wattrelos, le 3 avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dominique BAERT



Monsieur CAILLIET Benjamin
Notifié le